



LALBENQUE CHESS CLUB

Règlement intérieur

Un cadre simple pour mieux jouer ensemble.



Article 1 — Pour commencer

Ce règlement complète les statuts de notre association (loi 1901) et s'applique à tous les membres ainsi qu'à leurs invités. Il a pour but de garantir une ambiance agréable, juste et sécurisée pour toutes et tous.

Les statuts complets de l'association sont librement consultables sur notre site internet.

Article 2 — Adhésion et cotisation

Période d'inscription

La saison du club s'étend du 1er septembre au 31 août.

Pour s'inscrire

Quelques étapes simples suffisent :

- Remplir un formulaire (avec autorisation parentale si mineur),
- Régler la cotisation annuelle,
- Cocher la case sur la fiche d'inscription confirmant l'absence de contre-indication à la pratique des échecs (ou, si besoin, fournir un certificat médical de moins de 6 mois).
- Cocher également la case pour autoriser ou non la prise de photos.

Paielement

Le montant est fixé chaque année par l'Assemblée Générale. Il peut être payé en deux fois en cas de difficulté — il suffit d'en parler.

Ce que couvre la cotisation

- L'adhésion au club,
- Une licence B via la Fédération Française des Échecs,
- Et l'assurance correspondante incluse dans cette licence.

Article 3 — Pour les membres mineurs

Accompagnement

Un enfant ne peut pas rester seul sans encadrant. Si l'animateur n'est pas là dans les 15 minutes suivant l'horaire prévu, la séance est annulée. Les initiations ont lieu uniquement s'il y a au moins deux enfants.

Fin de séance

Les parents doivent être à l'heure à la fin des cours. En dehors des horaires, le club n'est pas responsable des enfants.

Article 4 — Bien vivre ensemble

Nos règles de base

Chaque membre s'engage à respecter :

- Les statuts du club,
- Le présent règlement,
- Et la charte du joueur d'échecs (respect, fair-play...).

Comportement attendu

La bienveillance est de mise :

- Respect mutuel (entre joueurs, arbitres, encadrants),
- Zéro violence, triche, insulte ou comportement perturbateur.

Locaux et matériel

- On garde les lieux propres,
- On utilise le matériel avec soin (échiquiers, pendules, livres...),
- En cas de dégradation volontaire, la réparation pourra être facturée.

Participer à la vie du club

Les membres de 16 ans ou plus, avec un an d'ancienneté et à jour de cotisation, peuvent voter en Assemblée Générale.

Article 5 — En cas de souci

Situations concernées

Très honnêtement, on espère ne jamais avoir à utiliser cet article — et on parie même que ça n'arrivera pas. Mais pour que tout soit clair :

- Si quelqu'un oublie un point du règlement,

- Si une cotisation traîne,
- Si un comportement sort des clous,
- Ou si un échiquier prend cher (volontairement !),

Alors oui, on a prévu un cadre.

Procédure

Un comité examine calmement la situation. La personne concernée peut bien sûr donner son point de vue. Et si nécessaire, des mesures peuvent être prises, du simple rappel à l'ordre jusqu'à une exclusion (temporaire ou définitive).

Mais franchement... on sait tous rester fair-play, pas vrai ?

Version mise à jour pour la saison 2026-2027.

Daniel Boukez Président de Lalbenque Chess Club	Corine Fontrel Trésorière de Lalbenque Chess Club
Signature :	Signature :